

PROJET - Reflexions sur l'Evolution du Fonctionnement de la GLNF - juin 2011

Le Grand Maître

Le Grand Maître est le garant des institutions de la GLNF. Son mode de désignation reste le même (SGC+ ratification tenue de GL). Il sera assisté collectivement dans son travail par des relais efficaces au niveau des régions et des provinces et par un président délégué au Conseil d'Administration de l'Association.



Le Grand Maître Provincial

Nommé par le GM, il le représente dans une province. Le GMP préside le collège des VMI et anime le collège des Grands Officiers Provinciaux.

Conseil des Constitutions

Création d'une instance chargée de régler les éventuels litiges pouvant survenir dans le fonctionnement de la GLNF. Composée des anciens GM et DGM.

La Loge

C'est le creuset de la démarche initiatique. Lieu de travail, de silence, de partage et d'union : 3 la dirigent, 5 l'éclaircit et 7 la rendent juste et parfaite. Socle solidaire de la GLNF, obédience maçonnique. Pas de statut juridique : principe d'unicité et d'indivisibilité de la GLNF conservé.

Le Souverain Grand Comité

Appelé à devenir une instance de décision, de consultation et de contrôle. Cette assemblée travaillera majoritairement sous forme de commissions permanentes présidées par l'Assistant Grand Maître fonctionnel (finances, affaires Int, affaires Ext) ou par un membre désigné en son sein.

Souci double : Compétence et Représentativité des Frères / Loges

Composition : Proposition à affiner par le dialogue

Membres à vie = T.R.F. ayant été actifs au moins 3 ans ou 5ans ?

Les officiers actifs du Collège national du GM (quelle quotité ?)

Représentants des Provinces : par tranche de 250/300 FF. : 25%

des FF. nommés par le GMP (lui même nommé par le GM) +75 %

des FF désignés par les VVM du collège provincial des VVMM. (renouvelable par tiers tous les 3 ans ?)

Prérogatives et domaines d'action : voir Constitutions

Collège des Vénérables Maîtres

Instance à institutionnaliser dans chaque Province.

Présidé le Grand Maître provincial ou par son député en cas d'empêchement.

Lieu d'échange, de dialogue et d'écoute où se construit l'unité de la Province. Prérogative de désignation de représentants au comité exécutif régional et SGC.

Envisager un comité exécutif provincial ?

Conseil d'administration de l'association

Composition actuelle pour les membres de droit + membres nommés. (Nombre à déterminer) 1membre désigné par chaque comité régional.

Présidence déléguée (voir O.A.F) dissocier la fonction de GM de celle de président du C.A.

Assemblée Générale de l'Association : corriger la

confusion relative à la ratification du GM.

Déconcentration du fonctionnement du siège parisien

Comité exécutif régional : constitué d'un AGMP (ou d'un membre élu ?) + GMPX(6) + 4 représentants des Collèges provinciaux des VVMM. Lieu d'échanges et de mutualisation des pratiques mais aussi des décisions. Budget propre : part de la cotisation nationale. Domaines de compétence: Immobilier, Solidarité, Recherche et Communication.